

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 5 (1886)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Les nouvelles pièces suisses de 5 francs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170820>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Notre collègue nous pardonnera ces deux petites critiques qui pourront peut-être lui être utiles pour l'avenir et qui certainement ne nuiront point à sa réputation d'artiste.

H.

---

## Les nouvelles pièces suisses de 5 francs.

Un de nos correspondants nous écrit :

« Vous avez publié, dans les derniers fascicules du *Bulletin*, » un appel, annonçant un concours pour le dessin des nouvelles » pièces suisses de 5 fr. Nous félicitons le Département fédéral » des finances de cette bonne idée. On se souvient que, lors des » dernières frappes, le choix des modèles adoptés d'abord pour » les pièces de nikel de 1879 et des années suivantes, puis sur- » tout pour les pièces de 20 fr. de 1883, avait donné lieu à de » nombreuses critiques dont quelques-unes très graves et très » méritées, telles que celles publiées dans votre *Bulletin* de » 1884, page 17 et suivantes. »

» Aussi nous espérions que cette fois-ci, lorsque le Département fédéral composerait la Commission chargée de préaviser » sur la valeur des différents projets, il aurait daigné appeler à » en faire partie non seulement des financiers, etc., mais aussi » *une ou plusieurs personnes versées dans la numismatique*, » afin d'éviter les erreurs commises à cette époque. »

Nous ne voulions point revenir sur les vœux que nous émettions en 1884 et savions que, puisque le Département fédéral nous avait adressé par la Direction de la Monnaie fédérale l'*annonce de concours* que nous avons publiée avec plaisir, il saurait aussi faire droit à nos justes réclamations et à celles de la Société des peintres et sculpteurs, si vaillamment défendue par M. Bachelin.

Les journaux nous apprennent aujourd'hui que le jury est composé d'*un membre* à prendre dans les cantons de Bâle et de Zurich et du directeur de la Monnaie fédérale *qui est membre de notre Société*. M. de Saussure, *président de la Société des Beaux-Arts*, à Genève, présidera ce jury.

Enfin !... Espérons que ces Messieurs protègeront avant tout nos artistes nationaux.

— On sait que dernièrement il a été frappé de nouvelles pièces de 20 fr. au millésime de 1886. On y a introduit une innovation peu heureuse, nous semble-t-il, en remplaçant la tranche cannelée par une autre portant en relief la légende : DOMINUS \* \* \* PROVIDEBIT \* \* \* \* \* \* \* \* \* Que signifient ces 13 étoiles ? Nous serions heureux de l'apprendre.

De plus, la croix *fédérale* de l'écusson est toujours *orlée*, c'est-à-dire bordée également dans tous ses contours, ce qui n'est plus de l'écusson *suisse*, mais d'un écusson de fantaisie. L'étoile à cinq rais qui surmonte l'écusson et la forme toute spéciale de celui-ci, prolongé à sa partie supérieure par deux petits angles saillants qui ont leur raison d'être sur la pièce italienne, copiée sans intelligence par notre artiste, n'ont absolument rien à dire sur une pièce suisse. L'étoile à cinq rais, tirée de l'armoirie de la ville de *Chambéry*, a commencé à figurer sur des pièces de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> pour indiquer qu'elles étaient frappées dans cette ville, tandis que *Turin* avait pour déférent T, *Bourg* B, etc.

« Cette étoile, nous dit notre correspondant, suivant une destinée analogue à celle de ce pays et de ses souverains, est devenue peu à peu l'étoile de l'Italie « *lo stellone d'Italia*. » Quand aux deux pointes de l'écusson, elles servent, dans l'armoirie de la maison de Savoie, à suspendre les deux extrémités du cordon de la *Très Sainte Annonciade*. »

Comme rien de semblable n'existe chez nous, le projet adopté eut pu être sensiblement et agréablement modifié si la Commission avait eu les moindres notions d'héraldique. R.

---

### Quelques mots sur les anciennes pièces fédérales de billon.

Un membre de notre Société m'a communiqué deux pièces fédérales de 5 centimes portant le millésime 1850, mais bien différentes l'une de l'autre, si on les examine sérieusement.

Sans vouloir entrer dans les détails du dessin, ce qui nous entraînerait trop loin, car les divergences ne se découvrent qu'après de minutieuses recherches, nous voyons deux signatures diverses au droit.